



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année – N° 98

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 23 Juin 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté créant une Commission présidentielle dénommée : « Commission nationale de Réforme du Système de Santé et des Services hospitaliers ».

AVIS

- Avis autorisant le Fonctionnement des Sociétés Anonymes dénommées :
« BBC ELECTRONICS, S.A. »
« INNOVATION VERTE, S.A. »
« CHICKEN KING, S.A. »
- Actes constitutifs et Statuts y annexés.

- Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 19, 23 et 136 ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret du 17 novembre 2005 portant sur l'organisation et le fonctionnement du ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) ;

Vu le décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et les attributions des organes et des services de la Présidence de la République ;

Vu l'accord du 23 février 2017 pour la résolution de la crise dans les hôpitaux publics ;

Considérant que l'État a pour devoir de veiller au bien-être général de la population ;

Considérant que l'État est astreint à l'obligation d'assurer à tous les citoyens les moyens appropriés pour garantir la protection, le maintien et le rétablissement de leur santé ;

Considérant les problèmes rencontrés dans le secteur de la santé ;

Considérant qu'il est impérieux d'établir les conditions nécessaires à l'amélioration de la situation sanitaire de la population ;

Considérant qu'il est urgent de définir une stratégie visant à moderniser le secteur de la santé ;

Considérant qu'il convient, à cet effet, de créer une commission présidentielle chargée d'étudier et de recommander toutes mesures susceptibles de faciliter la modernisation du secteur de la santé ;

Sur le rapport de la ministre de la Santé publique et de la Population ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Il est créé une commission présidentielle dénommée : « Commission nationale de Réforme du Système de Santé et des Services hospitaliers », ci-après désignée : « Commission ».

Article 2.- La Commission a pour mandat d'étudier et de recommander toutes mesures susceptibles de faciliter la réforme de la santé et des services hospitaliers dans le pays, en vue du bien-être physique et mental de la population.

Article 3.- La Commission est composée des personnalités suivantes :

- 1) Madame Yolène SURENA ;
- 2) Monsieur Gérard ABEL ;
- 3) Madame Lucille CHARLES ;
- 4) Monsieur Ronald LAROCHE ;
- 5) Monsieur Gérard BLOT ;
- 6) Monsieur Gardner MICHEL ;

- 7) Monsieur Carl FRANÇOIS ;
- 8) Monsieur Ewald Jeune JOSEPH ;
- 9) Monsieur Marc Henry PIERRE-FRANÇOIS ;
- 10) Madame Roseta GEORGES ALISMA ;
- 11) Monsieur Fils-Lien THELOT.

Article 4.- Une fois établie, la Commission prendra les dispositions nécessaires pour définir sa structure, son mode d'organisation et de fonctionnement ainsi que son plan de travail.

Article 5.- La durée du mandat de la Commission est de douze (12) mois à partir de la date de sa mise en place.

Article 6.- A l'issue de son mandat, la Commission présente son rapport avec ses recommandations au Président de la République.

Article 7.- Les ministères et autres organismes de l'État fournissent à la Commission toute la collaboration nécessaire à la réussite de son mandat.

Article 8.- L'État met à la disposition de la Commission les moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

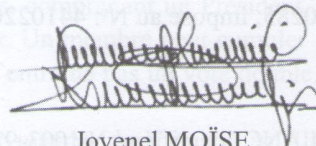
Article 9.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à chacun des intéressés.

Article 10.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de la Santé publique et de la Population.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 12 juin 2017, An 214^e de l'Indépendance.

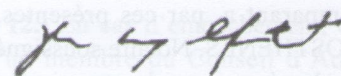
Par :

Le Président



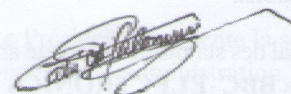
Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



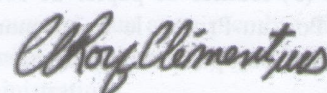
Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Économie et des Finances



Jude Alix Patrick SALOMON

La Ministre de la Santé Publique et de la Population



Marie Greta Roy CLÉMENT